

14ème législature

Question N° : 61779	De Mme Annick Le Loch (Socialiste, républicain et citoyen - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >centres d'information et d'orientation	Analyse > missions. réorganisation
Question publiée au JO le : 29/07/2014 page : 6358 Réponse publiée au JO le : 08/09/2015 page : 6835 Date de changement d'attribution : 06/03/2015		

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la demande du ministère tendant à la réorganisation de la carte des Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie de Rennes. Les CIO sont des services publics de proximité implantés près des lycées et collèges du district scolaire. Gratuits, ils sont de véritables lieux ressources pour l'information et le conseil sur la scolarité et l'orientation des publics scolaires, des étudiants ainsi que leurs familles. Les CIO jouent un rôle essentiel dans la réussite de chaque jeune. Une demande du ministère viserait à redéfinir la carte des CIO pour les faire passer de 22 aujourd'hui à 12 à la rentrée 2015, le rectorat de l'académie de Rennes ayant jugé que ce projet de redécoupage était en adéquation avec le niveau des crédits de fonctionnement alloués par l'État. Si cette proposition était suivie, il faudrait s'assurer que soient préservées la qualité du service public et les conditions de travail du personnel. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement concernant l'avenir des 22 CIO de l'académie de Rennes et obtenir des précisions sur sa volonté de maintenir une politique d'orientation de proximité efficace en Bretagne.

Texte de la réponse

Une réflexion sur la carte des centres d'information et d'orientation (CIO) est engagée au niveau national avec l'ensemble des académies pour garantir les modalités de fonctionnement permettant de remplir l'ensemble des missions dévolues aux CIO et assurer une meilleure coordination avec l'ensemble des acteurs chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation sur un territoire. Ainsi, une concertation a été menée dans l'académie de Rennes avec l'ensemble des personnels d'orientation, les partenaires sociaux et les représentants des collectivités territoriales. Le dialogue est en cours de finalisation pour stabiliser les conditions d'hébergement de l'ensemble des CIO en tenant compte du meilleur maillage territorial.